

# École élémentaire publique Kanata



Code de conduite  
2015-2017

**Code de conduite**  
**de L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE PUBLIQUE KANATA**  
**Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario (CEPEO)**  
**Septembre 2015 à juin 2017**

## **Raison d'être**

Notre école est un milieu de vie **francophone** qui vise l'excellence scolaire tout en favorisant le développement social et affectif de l'enfant. Chaque élève a le droit d'apprendre et de s'épanouir en **français** dans un environnement juste, sain et sécuritaire. Il est donc essentiel que l'ensemble des règlements incite au **respect mutuel**, à la **responsabilisation** et au **civisme** qui s'imposent pour le bon fonctionnement de l'école. De plus le code de conduite souhaite soutenir le programme du Soutien au comportement positif et les valeurs qu'il préconise soit la **Fierté**, l'**Engagement** et le **Respect**.

Le présent code de conduite s'appuie sur toutes les politiques du Conseil, conformément aux articles de la Loi de l'éducation telle qu'amendée par la loi 212.

Le code de conduite de l'école tient compte des politiques et des directives administratives du Conseil sur la violence en milieu scolaire, l'usage des drogues et d'alcool, le vandalisme, l'accès aux lieux scolaires, la tenue vestimentaire, l'anaphylaxie, le rassemblement, les suspensions, les renvois et les droits de recours.

### **Le code de conduite est en vigueur :**

- ☺durant les heures de classes à l'intérieur de l'école, sur le terrain à l'extérieur de l'école et dans le voisinage de l'école;
- ☺pendant les récréations et les pauses;
- ☺pendant le transport des élèves vers l'école, vers leur domicile et vers les activités scolaires;
- ☺durant les heures du goûter et du dîner;
- ☺durant les activités scolaires pendant et après les heures de classes, se déroulant à l'école ou ailleurs;
- ☺lors de toutes situations où la participation à une activité pourrait avoir des répercussions négatives sur le climat scolaire.

## RÔLES ET RESPONSABILITÉS

### **La direction s'engage à :**

- ◆ Assurer et promouvoir la sécurité et le bien être de sa communauté scolaire ;
- ◆ Développer l'excellence scolaire dans un climat propice à l'enseignement et l'apprentissage, et ce, dans un milieu francophone qui permet à l'élève de développer et de promouvoir un sentiment d'appartenance et d'identité;
- ◆ Rendre imputables de leur comportement et de leurs actes toutes les personnes sous leur responsabilité;
- ◆ Habilitier les élèves à devenir des chefs de file positifs dans leur école et dans la communauté ;
- ◆ Communiquer régulièrement et de façon significative avec les membres de la communauté scolaire ;
- ◆ S'assurer que le code de conduite de l'école et du CEPEO soit présenté aux élèves de façon formelle.

### **Le personnel s'engage à :**

- ◆ Encourager l'utilisation du français à l'école comme moyen de communication.
- ◆ Aider les élèves à atteindre leur plein potentiel et à accroître leur confiance;
- ◆ Habilitier les élèves à devenir des chefs de file positifs dans leur école et dans la communauté ;
- ◆ Communiquer régulièrement et de façon significative avec les parents ;
- ◆ Appliquer à tous les élèves les mêmes normes en matière de comportement;
- ◆ Démontrer du respect envers les élèves, le personnel et les parents;
- ◆ Préparer les élèves à assumer pleinement leurs responsabilités civiques ;

### **Les élèves s'engagent à :**

- ◆ S'exprimer en français en tout temps afin de contribuer à la fierté de la communauté francophone ;
- ◆ Arriver à l'école à temps, préparés et prêts à apprendre;
- ◆ Démontrer un respect envers eux-mêmes, envers autrui et envers les personnes en situation d'autorité;
- ◆ S'abstenir d'apporter à l'école tout objet posant des risques pour la sécurité d'autrui;
- ◆ Suivre les règles établies dans le Code de conduite de l'école et assumer la responsabilité de leurs propres actes;

### **Les parents, tutrices ou tuteurs s'engagent à :**

- ◆ S'exprimer en français en tout temps afin de contribuer à la fierté et au soutien de notre communauté francophone ;
- ◆ S'intéresser activement au travail et à la réussite scolaire de leur enfant;
- ◆ Communiquer au besoin avec l'école;
- ◆ Aider leur enfant à être vêtu convenablement et préparé pour l'école;
- ◆ Veiller à l'assiduité et à la ponctualité de leur enfant;
- ◆ Avertir rapidement l'école de l'absence ou du retard de leur enfant;
- ◆ Se familiariser avec le Code de conduite de l'école;
- ◆ Encourager et aider leur enfant à suivre les règles de comportement;
- ◆ Aider le personnel de l'école à régler des questions de discipline.

## **Police et membres de la communauté**

La police et les membres de la communauté sont des partenaires essentiels pour rendre nos écoles et nos collectivités plus sécuritaires. Les membres de la communauté sont tenus aux mêmes règlements de la loi 212. Les organismes communautaires sont des ressources auxquelles le Conseil peut faire appel pour dispenser des programmes de prévention ou d'intervention. Le Conseil officialise ses relations avec les organismes communautaires par le biais de nombreux protocoles. Citons, à titre d'exemple, le Protocole d'intervention policière relative à la sécurité dans les écoles de la ville d'Ottawa. Les partenaires communautaires doivent respecter les conventions collectives en vigueur au CEPEO.

## **Accès aux lieux scolaires**

L'expression "la propriété de l'école" signifie tous les édifices désignés sous le nom de l'école et les terrains qui lui sont propres.

Une personne dont la présence nuit à la sécurité et au bien-être de quiconque peut se voir refuser l'accès et devra quitter la propriété de l'école sans quoi la direction ou une autre personne du Conseil aurait recours à la police.

## SUSPENSIONS

L'école élémentaire publique Kanata s'est engagée à promouvoir, renforcer et reconnaître activement les comportements positifs et appropriés de ses élèves afin de créer et de maintenir un milieu d'apprentissage et d'enseignement conforme aux normes de respect, civilité, civisme et sécurité communes à toutes les écoles de l'Ontario.

C'est pourquoi elle a adopté les principes de la **discipline progressive** à la gestion des comportements de ses élèves et elle a mis en place un continuum d'interventions, d'appuis et de conséquences qui renforcent les comportements positifs des élèves tout en les aidant à faire de bons choix.

Lorsqu'un comportement inapproprié est observé, des mesures disciplinaires doivent être prises qui peuvent mener à une suspension dont le but est d'encourager l'élève à réfléchir à son comportement et à s'auto-évaluer. Exceptionnellement, certains comportements peuvent également mener à un renvoi.

La suspension s'inscrit dans un processus de discipline progressive et se veut une conséquence positive pour l'élève. Selon ce processus, la suspension est utilisée lorsque d'autres interventions (voir tableau ci-dessous) n'ont pas réussi à modifier le comportement de l'élève de façon significative.

Selon les principes de la discipline progressive, les conséquences se veulent logiques, justes et équitables.

- Intervention de toutes personnes en autorité et compilation du rapport de discipline progressive (RDP)
  - Avertissement
  - Discussion avec l'élève
  - Isolement de la situation
- Réflexion écrite ou travail de recherche
- Retrait de privilèges
- Geste réparateur : nettoyage, remplacement, lettre d'excuse, etc.
- Travail communautaire
- Communication avec les parents
- Rencontre de l'élève et de ses parents avec le personnel enseignant et/ou un membre de la direction
- Mise en place d'un contrat de bonne conduite ou d'un plan d'intervention en consultation avec des spécialistes (conseillère en enfance en difficulté, travailleur social, etc.)
- Intervention d'une agence extérieure (policier éducateur, Aide à l'enfance, etc.)
- Retrait interne avec travail scolaire
- Suspension
- Renvoi

## LES SUSPENSIONS

Les gestes suivants peuvent mener à une suspension :

- Menacer verbalement d'infliger des dommages corporels graves à autrui;
- Être en possession d'alcool ou de drogues illicites;
- Être en état d'ébriété ;
- Dire des grossièretés à un membre du personnel enseignant ou à toute autre personne en autorité;
- Commettre un acte de vandalisme qui cause des dommages importants aux biens scolaires de son école ou aux biens situés sur les lieux de celle-ci;
- Pratiquer l'intimidation ;
- Se livrer à une autre activité punissable d'une suspension obligatoire aux termes d'une politique du CÉPEO, (par ex. : non respect chronique du code vestimentaire de l'école, agression physique, agression verbale et non verbale (première infraction et récurrence), être sous l'effet d'une drogue illicite, agression sexuelle, circuler dans l'école avec un visiteur non autorisé, se trouver dans l'école ou sur le terrain de l'école en dehors des heures de classe sans être sous la surveillance d'un membre du personnel enseignant ou d'un adulte autorisé, adopter une attitude non respectueuse à l'égard de l'hymne national)
- Manquement chronique à ses responsabilités d'élève ;
- Travaux non remis, manque de participation en classe ;
- Dérange constamment la classe ;
- Retards non motivés ;
- Conduite préjudiciable à l'ambiance morale de l'école, (par ex. : opposition constante à l'autorité, usage de tabac sur le terrain de l'école, plagier ou copier, vandalisme mineur, possession ou distribution de matériel pornographique ou violent)
- Conduite préjudiciable au bien être physique ou émotionnel d'autrui, (p. ex. vol, extorsion, utilisation inappropriée des moyens de communication électronique ou des dispositifs médiatiques)

## Les suspensions pouvant mener à un renvoi

Normalement une suspension est imposée lorsque d'autres conséquences, moins sévères, n'ont pas conduit à la modification de comportement désirée chez un élève. Cependant, dans les cas suivants, la suspension en vue d'un renvoi possible est obligatoire et doit être imposée par un membre de la direction. La Loi 212 sur la sécurité dans les écoles prévoit des suspensions obligatoires dans les cas suivants (article 310) :

- Être en possession d'une arme, notamment une arme à feu;
- Se servir d'une arme pour infliger ou menacer d'infliger des dommages corporels à autrui;
- Faire subir à autrui une agression physique qui cause des dommages corporels nécessitant les soins d'un médecin ;
- Commettre une agression sexuelle ;
- Faire le trafic d'armes ou de drogues ;
- Commettre un vol qualifié ;
- Distribuer de l'alcool à une personne mineure ;
- Se livrer à une autre activité aux termes d'une politique du CEPEO, p. ex. :
  - agresser physiquement un membre du personnel,
  - activité qui, selon le jugement de la direction de l'école, nuit sérieusement à la qualité de l'ambiance morale de l'école ou au bien-être physique ou émotionnel d'autrui,
  - actions à répétition d'un élève dont la présence à l'école, selon le jugement de la direction de l'école, nuit sérieusement au climat d'apprentissage des autres élèves ou à l'ambiance de travail du personnel,
  - activités commises sur les lieux ou à l'extérieur de l'école par un élève dont la présence à l'école représente, selon le jugement de la direction de l'école, un risque inacceptable pour le bien-être physique ou émotionnel d'une ou de plusieurs personnes de l'école ou du conseil,
  - activités commises sur les lieux ou à l'extérieur de l'école par un élève qui, selon le jugement de la direction de l'école, ont causé des dommages considérables aux biens meubles ou immeubles du conseil,
  - selon le jugement de la direction de l'école, refus systématique d'un élève de tirer profit de l'instruction offerte par l'école afin de modifier son comportement en vue de se remettre à progresser,
  - Toute activité qui, selon la direction de l'école, représente un manquement grave au Code de conduite de l'école

*La durée des suspensions peut varier d'une période de classe ou d'une activité scolaire jusqu'à 20 jours, selon la gravité de la situation, les antécédents jugés pertinents par la direction et les circonstances atténuantes. Ces suspensions auront pour effet d'exclure l'élève de l'école et des activités scolaires ou de quelques classes et de certaines activités seulement, selon le jugement de la personne à la direction.*

## LES DROITS DE RECOURS EN CAS DE SUSPENSION

Si un élève est suspendu sa mère, son père, sa tutrice ou son tuteur ou lui-même s'il est âgé de 18 ans ou plus, peut porter en appel la suspension. La personne qui impose la suspension indiquera par écrit, dans la lettre de suspension, les modalités pour l'appel telles que stipulés dans " Le guide des suspensions des renvois et de droits de recours " du CÉPEO.

*Si la direction de l'école a raison de croire qu'un élève a commis une des infractions mentionnées ci-dessus, l'élève est suspendu pour permettre à la direction de conduire son enquête. Si les faits sont confirmés et que l'élève a commis une des infractions notées plus haut, alors la personne à la direction recommande un renvoi partiel au Conseil pour un examen plus approfondi. Si le Conseil confirme que l'élève a commis une infraction punissable d'un renvoi obligatoire, il doit imposer un renvoi partiel ou un renvoi complet dont la durée minimale est de 21 jours.*

*Pour en connaître davantage au sujet des procédures reliées au renvoi, consulter le Guide des parents « Apprendre et grandir en toute sécurité » ou " Le guide des suspensions, des renvois et des droits de recours " disponible sur le site web du Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario.*

## LE FRANÇAIS À L'ÉCOLE

L'école élémentaire publique Kanata est un milieu francophone qui permet à l'élève de s'épanouir dans la langue et la culture francophone afin de développer son **engagement** et son appartenance envers une communauté francophone diversifiée. Pour développer cette **fierté** et cette identité, les élèves doivent s'engager à communiquer en français sur la propriété de l'école et lors des activités reliées à l'école, sauf durant les cours d'anglais. Si ce règlement est enfreint, les élèves devront s'attendre à une intervention de la part du personnel. En cas de récidive, le personnel enseignant ou la direction communiquera avec les parents.

LES ATTENTES DE L'ÉCOLE		
 <p><b>Attentes</b></p>	 <p><b>Raison d'être</b></p>	 <p><b>Conséquences possibles</b></p>
<b>École de langue française</b> <b>Usage du français</b>		
<p>Je parle toujours français à l'école, pendant les sorties éducatives et les activités parascolaires.</p> <p>L'usage d'une autre langue est permis pendant les cours d'autres langues.</p>	<p>En plus d'être le mandat des écoles francophones, le français est la langue d'enseignement et de communication.</p> <p>Être fier(ère) de sa culture francophone.</p> <p><u>Pratiquer l'usage du français afin d'enrichir son vocabulaire et ses expressions;</u></p> <p>Améliorer ses résultats scolaires;</p> <p>S'épanouir à travers la langue française.</p> <p>Faire bon usage de la langue française.</p>	<p>Recevoir un rappel ou un avertissement.</p> <p>Créer une affiche pour promouvoir le français.</p> <p>Écrire une réflexion avec signature des parents.</p> <p>Communiquer avec ses parents en présence de son enseignant(e).</p> <p>Perdre un privilège de participation aux activités parascolaires.</p> <p>Rencontre avec le parent.</p> <p>Rencontre avec la direction.</p>

## RÈGLEMENTS D'AUTOBUS



L'élève doit :

- ✓ Être à son arrêt cinq minutes avant l'arrivée de l'autobus.
- ✓ Demander de l'aide pour récupérer un objet sous l'autobus ou tout près de celui-ci;
- ✓ S'abstenir de lancer des objets dans l'autobus ou à l'extérieur.
- ✓ Monter calmement dans l'autobus et s'asseoir correctement (p. ex. : pieds à l'intérieur du banc, position droite avec le sac d'école sur ses genoux) ;
- ✓ Garder ses mains et sa tête à l'intérieur de l'autobus pendant le trajet;
- ✓ S'abstenir de manger et de boire dans l'autobus pour maintenir la propreté, assurer la sécurité et pour respecter le protocole d'anaphylaxie;
- ✓ S'éloigner de dix pas du devant de l'autobus quand il ou elle descend de ce dernier.
- ✓ Écouter les consignes de la conductrice ou du conducteur.

### Procédures disciplinaires

Si les règlements de prudence ne sont pas suivis :

- ✓ La conductrice ou le conducteur en discute avec l'élève ou donne un avertissement ;
- ✓ Si l'élève n'est pas coopératif, la conductrice ou le conducteur complète un rapport d'autobus pour signaler l'incident à la direction
- ✓ La direction de l'école reçoit tous les rapports et informe les parents. La discipline progressive de la direction est la suivante :
  - 1<sup>re</sup> infraction**
    - ✓ Rencontrer et discuter avec l'élève et informer les parents
  - 2<sup>e</sup> infraction**
    - ✓ Rencontrer et discuter avec l'élève et informer les parents que l'élève pourrait perdre son privilège de transport au prochain rapport
  - 3<sup>e</sup> infraction et toutes autres**
    - ✓ Retirer le privilège de transport pour une période progressive pouvant aller d'une journée à une période indéterminée.

**À noter** : Une note écrite des parents est nécessaire pour ceux et celles qui veulent descendre à un autre arrêt ou pour ceux et celles qui changent temporairement d'autobus (p. ex. : projet commun à travailler en devoir, fête chez son ami/e). Le matin, cette note devrait être remise au personnel enseignant pour approbation d'un membre de la direction. Cette permission est accordée uniquement lors des situations exceptionnelles et selon la disponibilité des places.

## LES RÈGLEMENTS DE L'ÉCOLE

 <b>Règlements</b>	 <b>Raison d'être</b>	 <b>Conséquences possibles</b>
<p>Je parle convenablement et je suis toujours poli(e).</p> <p>Je respecte les consignes émises par toute personne en autorité.</p>	<p>Respecter les autres.</p>	<p>Avertissement verbal ou perte de certains privilèges.</p> <p>Présentation d'excuses.</p> <p>Communication avec mes parents.</p> <p>Réflexion écrite avec signature des parents.</p> <p>Suspension possible.</p>
<p>Je m'implique dans mes apprentissages, j'accepte mes responsabilités d'étudiant et je permets aux autres élèves d'étudier et d'apprendre sans les déranger.</p>	<p>Respecter les autres.</p>	<p>Avertissement verbal ou perte de certains privilèges.</p> <p>Présentation d'excuses.</p> <p>Communication avec mes parents.</p> <p>Réflexion écrite avec signature des parents.</p> <p>Suspension possible.</p>
<p>Je respecte les autres quels que soient leur origine ethnique, leur religion, leur langue, leur sexe, leur culture et leurs capacités physiques et/ou intellectuelles.</p>	<p>Promouvoir la diversité de la communauté scolaire.</p>	<p>Avertissement verbal ou perte de certains privilèges.</p> <p>Présentation d'excuses.</p> <p>Communication avec mes parents.</p> <p>Réflexion écrite avec signature des parents.</p> <p>Suspension possible.</p>
<p>Je respecte la propriété des autres et de l'école.</p>	<p>Respecter les autres.</p>	<p>Avertissement verbal ou perte de certains privilèges.</p> <p>Présentation d'excuses ou remboursement des biens.</p> <p>Communication avec mes parents.</p> <p>Réflexion écrite avec signature des parents.</p> <p>Suspension possible.</p> <p>Rencontre possible avec un policier éducateur.</p>

## LES RÈGLEMENTS DE L'ÉCOLE (suite)

 <b>Règlements</b>	 <b>Raison d'être</b>	 <b>Conséquences possibles</b>
<p>Tout matériel (revues, cartes, objets, etc.) à caractère violent, pornographique, ou haineux, etc. est interdit à l'école, dans l'autobus et lors des sorties.</p>	<p>Se respecter et respecter les autres. Promouvoir des valeurs saines. Favoriser une bonne image de l'école.</p>	<p>Confisquer le matériel et appel aux parents. Rencontre avec la direction. Suspension possible.</p>
<p>Je m'abstiens de toute violence physique, verbale, écrite ou sexuelle et je règle mes conflits de façon pacifique.</p> <p>Je n'apporte aucun objet dangereux ou qui incite à la violence et je choisis des jeux non violents.</p>	<p>Respecter les autres. Assurer la sécurité et la protection de tous contre l'intimidation, les accidents et les blessures.</p>	<p>Avertissement verbal ou perte de certains privilèges. Présentation d'excuses. Communication avec mes parents. Réflexion écrite avec signature des parents. Rencontre avec les parents et la direction. Suspension possible. Rencontre possible avec un policier éducateur.</p>
<p>Les cigarettes, l'alcool, les drogues ou toutes armes sont formellement interdits à l'école.</p>	<p>Assurer la sécurité de tous et de toutes. Favoriser une bonne santé personnelle et une bonne image de l'école.</p>	<p>Les cigarettes, l'alcool, les drogues, ou armes seront confisqués. Suspension possible. Rencontre possible avec un policier éducateur.</p>

## LES ATTENTES DE L'ÉCOLE



**Attentes**



**Raison d'être**



**Conséquences possibles**

### Circulation

<p>En tout temps, je marche à côté de ma bicyclette ou de ma trottinette sur la propriété de l'école. Je range ma bicyclette ou ma trottinette à l'endroit désigné. Je dois verrouiller ma bicyclette. Selon la loi, lorsque je circule à bicyclette, je dois porter le casque protecteur.</p> <p>J'enlève mes patins à roues alignées ou je descends de ma planche à roulettes quand je suis sur le terrain de l'école.</p>	<p>Prévenir les accidents.</p> <p>L'école n'est pas responsable du vol ou de la disparition des bicyclettes, des planches à roulettes ou des patins.</p>	<p>Rappel et avertissement verbal.</p> <p>Réflexion écrite sur l'attente en question avec signature du parent.</p> <p>Perte du privilège d'utiliser l'objet en question.</p>
<p>J'arrive à l'école à partir de <b>9 h</b>, période à laquelle débute l'accueil. Je me dirige vers ma salle de classe en aidant les plus jeunes.</p> <p>À la récréation, j'entre dans l'école uniquement si j'obtiens la permission de la personne qui surveille.</p> <p>Au son de la cloche, j'arrête de jouer et je m'empresse de prendre mon rang de façon ordonnée et j'entre calmement.</p> <p>Les portes de l'école sont verrouillées en tout temps. Toute personne qui désire entrer doit sonner et s'identifier pour obtenir la permission d'entrer.</p> <p>Les visiteurs doivent toujours entrer par <u>la porte principale</u> de l'école, signer le registre au secrétariat et obtenir une carte de visiteur pour circuler dans l'école.</p>	<p>Assurer la sécurité des élèves.</p> <p>Contrôler les allées et venues dans l'école.</p> <div style="text-align: center;">  </div> <p>Éviter les engorgements et favoriser le partage de l'espace, le calme, le bon ordre et la sécurité de chaque élève.</p> <p>Éviter les pertes de temps.</p> <p>Devenir un citoyen respectueux.</p>	<p>Rappel et avertissement verbal.</p> <p>Communication avec les parents.</p> <p>Réflexion écrite sur la routine en question avec signature du parent.</p>

## LES ATTENTES DE L'ÉCOLE (SUITE)

 Attentes	 Raison d'être	 Conséquences possibles
<b>Les déplacements dans l'école</b>		
Dans les corridors, je marche calmement.	Assurer la sécurité des personnes dans l'école, le bon ordre de l'école et une bonne atmosphère de travail.  Devenir un citoyen respectueux.	Rappel et avertissement verbal.  Refaire le trajet en marchant.
<b>Récréations et heure du midi</b>		
Je joue dans le secteur qui est assigné à mon niveau.  Je reste à l'intérieur seulement si un membre du personnel me le demande et en assure ma surveillance.	Assurer le bon ordre dans l'école et la sécurité des élèves.	Rappel et avertissement verbal.  Réflexion écrite avec signature des parents.
<b>Heure du dîner</b>		
À moins d'être accompagnés d'un parent, les élèves qui viennent à l'école en autobus doivent prendre leur dîner et rester à l'école pendant l'heure du midi.  Les élèves qui marchent, mais dînent régulièrement à l'école, ont besoin d'une note signée de leur parent pour aller dîner à la maison.  Si je dîne à la maison, j'arrive avant la cloche de 13 h 10.	Assurer la sécurité des élèves.	Rappel et avertissement verbal.

## LES ATTENTES DE L'ÉCOLE (SUITE)

 Attentes	 Raison d'être	 Conséquences possibles
<b>Heure du dîner (suite)</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>* Je respecte les directives de la personne à la surveillance.</li> <li>* Je reste assis, et je parle à voix basse à mes voisins immédiats.</li> <li>* Je ne lance pas et ne jette pas de nourriture.</li> <li>* Je jette mes déchets dans la poubelle au signal donné par la surveillante et je nettoie ma place.</li> <li>* Je ne partage pas ma nourriture et je ne prête pas mes ustensiles.</li> <li>* Je termine mon dîner dans la limite de temps alloué par la personne à la surveillance (minimum de 20 minutes) et par la suite, je sors à l'extérieur.</li> <li>* Par respect pour l'environnement, j'apporte un dîner qui contient un minimum de déchets.</li> </ul>	<p>Assurer la sécurité des élèves, le bon ordre de l'école et un climat favorable.</p> <p><u>Prévenir les situations d'anaphylaxie (allergies mortelles) et les risques de propagation.</u></p>	<p>Avertissement.</p> <p>Isolement et/ou silence.</p> <p>Nettoyage des dégâts.</p> <p>Réflexion écrite avec signature des parents.</p> <p>Appel aux parents.</p>
<b>Allergies (aliments à ne pas apporter à l'école)</b>		
<p><u>Toute allergie alimentaire ou non, doit être communiquée à la direction de l'école pour la rédaction d'un plan d'intervention.</u></p> <p>Nous avons plusieurs élèves allergiques aux noix, arachides, graines de sésame, etc. Ces allergies sont indiquées dans chaque salle de classe concernée. Étant donné que les élèves de certaines classes dînent ensemble et que certains d'entre eux ont des allergies mortelles, ces aliments ne sont pas permis à l'école. Il est important de se rappeler que quelques miettes ou traces (ex. beurre d'arachide) suffisent à déclencher une réaction allergique.</p>	<p><u>Prévenir les situations d'anaphylaxie (allergies mortelles) et les risques de propagation.</u></p> <p>Sécurité des élèves.</p>	<p>Les enfants qui apportent cette nourriture devront manger au secrétariat.</p> <p>Communication aux parents.</p>

## LES ATTENTES DE L'ÉCOLE (SUITE)

 Attentes	 Raison d'être	 Conséquences possibles
<b>Saine alimentation</b>		
Je fais les choix d'une alimentation saine et équilibrée. J'apporte et je consomme des aliments recommandés par le guide alimentaire canadien (pas de friandises, chocolat, croustilles, gomme, boissons gazeuses). Je m'abstiens de manger de la nourriture dans la cour d'école, au laboratoire d'informatique et au gymnase.	Promouvoir la santé.  Préconiser une école saine.	Discussion avec les parents.
<b>Gomme à mâcher</b>		
Je m'abstiens de mâcher de la gomme à l'école et dans les autobus.	Prévenir les risques d'étouffement.  Règle de la bienséance.  Garder les lieux scolaires propres.	Jeter la gomme à mâcher.  Réflexion avec signature du parent.
<b>Cracher</b>		
Je m'abstiens de cracher par terre à l'école et dans les autobus.	Respecter les autres ainsi que la propriété d'autrui.  Faire preuve de bonnes manières et d'une bonne hygiène.	Discussion et avertissement verbal.
<b>Déchets</b>		
Je m'abstiens de jeter des déchets par terre et j'attends d'être en mesure de les jeter dans une poubelle.	Promouvoir le civisme et assurer une bonne hygiène.  Protéger l'environnement.	Ramasser le déchet jeté.  Discussion avec le parent.
<b>Politesse</b>		
Je m'adresse aux adultes en utilisant « monsieur » ou « madame ».	Faire preuve de respect envers les adultes de l'école.	Rappel.

## LES ATTENTES DE L'ÉCOLE (SUITE)

 Attentes	 Raison d'être	 Conséquences possibles
<b>Retards</b>		
Si je suis en retard à l'école, je me présente au secrétariat pour expliquer la raison de mon retard et me procurer un billet de retard. Les parents doivent également signer le registre des retards et/ou des départs.	<p>Respect envers les autres.</p> <p>Éviter les dérangements qui nuisent à l'apprentissage.</p> <p>Assurer la sécurité des élèves.</p>	<p>Le retard est inscrit au registre et dans le bulletin.</p> <p>Communication avec les parents.</p> <p>Référence à l'agente d'assiduité du CEPEO.</p>
Je ne quitte jamais les lieux scolaires sans la permission de la direction.	Assurer la sécurité des élèves.	<p>Avertissement verbal et selon le cas, je perds certains privilèges.</p> <p>Réflexion écrite avec signature des parents.</p> <p>Communication avec les parents.</p> <p>Suspension possible.</p>
<b>L'hymne national</b>		
<p>Il est important d'arriver avant l'hymne national.</p> <p>Par respect, je me lève pour l'hymne national.</p>	<p>Démontrer du respect et de la fierté pour son pays.</p> <p>Respecter une attente du Ministère de l'éducation de l'Ontario.</p>	<p>Rappel.</p> <p>Communication aux parents.</p>
<b>Interdictions à l'école</b>		
<p>Je n'apporte pas d'IPOD, d'MP3, de jeux ou d'objets électroniques ou dispendieux à l'école à moins d'une permission spéciale.</p> <p>Également, toute vente, sollicitation ou échange (cartes, jouets, nourriture, etc.) est interdit à moins d'avoir obtenu, au préalable, l'autorisation de la direction.</p>	<p>L'école n'est pas responsable du bris ou vol de ces objets si apportés à l'école.</p> <p>Promouvoir la sécurité et la santé de l'élève.</p> <p>Réduire les distractions et les sources de conflits.</p>	Confisquer l'objet pour une période déterminée.
<b>Communiqués</b>		
Je remets à mes parents les communiqués, les formulaires ou les documents qui me sont confiés.	Les communiqués, les formulaires ou les et documents contiennent de l'information importante pour les parents.	<p>Rappel.</p> 

LES ATTENTES DE L'ÉCOLE (SUITE)		
 Attentes	 Raison d'être	 Conséquences possibles
<b>Tenue vestimentaire</b>		
<p>Je ne porte pas de couvre-chefs dans l'école, sauf pour des raisons religieuses.</p> <p>Je n'échange pas de vêtement avec les autres.</p> <p>Je porte des vêtements décents (à mi cuisse ou dans la région du genou).</p> <p>Je porte des blouses ou des gilets à manches courtes (épaule couverte).</p> <p>Je ne porte jamais de vêtements jugés indécentes (décolleté, jupes et shorts très courts, gilets ou blousons courts qui laissent paraître le nombril ou la peau du ventre). Le dos doit aussi être couvert. Je ne porte pas de vêtements affichant des messages à caractère sexuel, raciste, violent, vulgaire ou faisant la promotion de drogue, de tabac, d'alcool. ou de tout groupe véhiculant de tels messages.</p>	<p>Faire preuve de savoir-vivre.</p> <p>Entretenir une bonne hygiène.</p> <p>Promouvoir des valeurs saines.</p> <p>Projeter une bonne image de l'école.</p> <p>Se respecter et respecter les autres.</p>	<p>Avertissement et changement de vêtement.</p> <p>Discussion avec les parents.</p> <p>Rencontre de la direction avec les parents.</p>
<b>Bijoux</b>		
<p>Le port d'anneaux ou de boucles n'est permis qu'aux oreilles, sauf pour des raisons religieuses. Je ne porte pas de bijoux ou décorations à caractère violent, raciste, sexuel ou vulgaire ou pouvant être perçus comme une arme (chaîne à la taille, chaîne porte-monnaie).</p> <p>Au gymnase, je ne porte pas de bijoux.</p>	<p>Se respecter soi-même et respecter les autres.</p> <p>Assurer la sécurité.</p> <p>Prévenir le vol et la perte de l'objet.</p>	<p>Retrait du bijou durant les heures de classe.</p> <p>Avertissement.</p> <p>Communication aux parents.</p>

## LES ATTENTES DE L'ÉCOLE (SUITE)



Attentes



Raison d'être



Conséquences possibles

## Vestiaire

Je range mes effets personnels de façon ordonnée et à l'endroit désigné.

Je garde mon espace de rangement propre et sans déchet.

Je peux seulement utiliser un cadenas à **combinaison numérique fixe** pour verrouiller mon casier. Le casier assigné à chaque élève demeure la propriété de l'école et pour cette raison l'école garde un inventaire de tous les numéros de cadenas.

Assurer la sécurité des personnes dans l'école, le bon ordre et une bonne image de l'école, milieu sain, propre et sécuritaire.

Assurer la mémorisation du code numérique fixe.

Rangement convenable des effets personnels.

Nettoyage de son espace de rangement.



**Notre engagement au  
Code de conduite de  
L'école élémentaire publique Kanata**

Le code de conduite de l'École élémentaire publique Kanata est élaboré par l'équipe du personnel enseignant, du personnel d'appui, des élèves, des parents et de la direction. La direction tient à remercier les personnes qui ont contribué à l'élaboration du présent code de conduite qui a été révisé en 2015. Ce document est en vigueur pour les deux prochaines années scolaires.

Chaque partie impliquée doit prendre connaissance du document et le mettre en vigueur.

---

Nous avons pris connaissance du code de conduite de l'École élémentaire publique Kanata et en avons discuté avec notre enfant.

Nom de l'enfant: \_\_\_\_\_

Niveau: \_\_\_\_\_

Signature de l'élève (jardin et plus) : \_\_\_\_\_

Signature des parents ou tuteurs: \_\_\_\_\_

Date: \_\_\_\_\_

